

Gîtes à Hérisson

I. Menaces

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est une espèce protégée.

Bien représenté en Alsace, il demeure menacé par de nombreux dangers. Parmi ceux-ci nous trouvons les pesticides qui contaminent sa nourriture, la circulation routière et certaines installations telles que les piscines qui s'avèrent mortelles si l'animal y tombe.



© H. ENOCH

Vous pouvez accueillir ces mammifères en rendant plus accessibles vos jardins. Il est possible de construire ou d'acheter des gîtes sur mesure.

II. Construire son gîte à hérisson

Il est aisé de construire soi-même différents modèles de gîtes artificiels. Des gîtes sont également disponibles à la vente, par exemple sur le site *wildcare* :

(<https://www.wildcare.eu/nichoirs/nichoir-autres-mammiferes/herissons.html>).

Bien que pouvant être de tailles et de formes variées, les gîtes à hérisson reposent tous sur le même principe de base : une caisse de bois retournée !

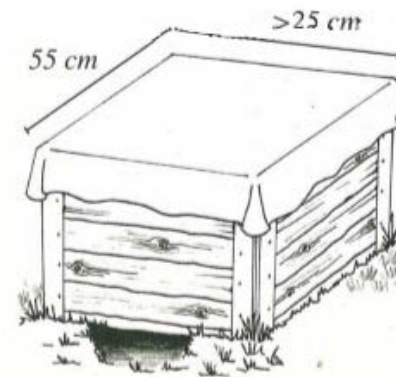


Le gîte simple

Pour construire ce gîte, il vous faut une **caisse de bois** (assez grande pour que l'animal puisse y entrer et bouger), des **feuilles/ branchages** et des outils de bricolage.

Découpez une **ouverture de 10x10cm** à la base de la caisse afin de permettre au hérisson d'entrer dans le gîte et d'empêcher le passage aux animaux de compagnie et renards. Recouvrez la caisse de **feuilles et branchages** afin de l'isoler. Pour une meilleure isolation, vous pouvez placer une **bâche** sur la caisse avant de la recouvrir de feuilles.

Une **variante** de ce gîte existe (voir schéma ci-dessous). Il s'agit de **creuser un trou** dans le sol puis de poser la caisse de bois retournée à cheval sur le trou. Ainsi, nul besoin de découper une entrée dans la caisse. Comme précédemment, recouvrez l'abri de feuillage (ou d'une bâche et de feuillage) afin de l'isoler du vent et de l'humidité.



© ASPAS



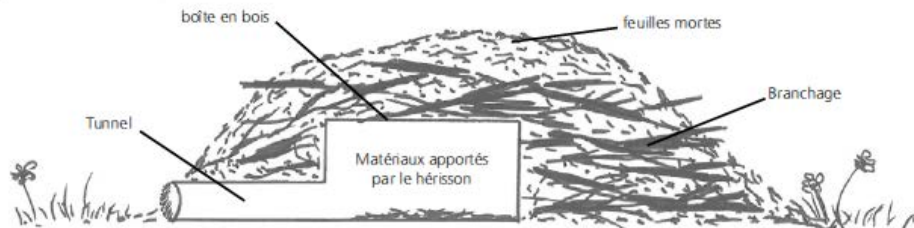
© LPO-Drôme



Le tas de bois aménagé

Afin de réaliser ce gîte, il est nécessaire de disposer d'une **caisse de bois**, d'un **tuyau en PVC ou autre matériel** (d'environ 10 cm de diamètre), un **tas de bois mort ou des feuilles/branchages** et du matériel de bricolage.

Découpez une **ouverture de 10x10cm** à la base de la caisse. **Fixez le tuyau** au niveau de l'ouverture afin de prolonger cette dernière. Enfin, placez la caisse dans le tas de bois mort. Vous pouvez également recouvrir l'abri par des feuilles et des branchages comme précédemment.



Refuges LPO Infos n° 16

Note : ces habitats artificiels ne remplacent pas les habitats naturels (haies, souches, lisières forestières, terriers).

Conseil général :

Installez le gîte dans un endroit calme du jardin (peu de passage), à l'abri des intempéries, de l'ensoleillement direct et des vents dominants. L'idéal est d'orienter l'entrée au sud-est.

Il n'est pas nécessaire de mettre de matière végétale à l'intérieur du gîte, le hérisson apportera lui-même ce dont il aura besoin pour construire son nid.

III. Aménagements et bons gestes

Les aménagements

Il est important qu'un hérisson puisse **aller et venir sans encombre**. Pour cela, il suffit de lui dégager un passage au niveau de votre clôture. Vous pouvez **couper quelques mailles de grillage** au ras du sol ou **creuser un passage** sous la clôture.

Pour éviter qu'un individu ne reste coincé dans un trou (piscine, fosse, etc.) placez-y une planche afin de l'aider à ressortir.

Les gestes à adopter

Quelques gestes simples permettront de rendre votre jardin plus favorable à la venue du hérisson. **Bannissez** l'usage de **pesticides** et produits chimiques, notamment d'anti-limaces chimiques, gardez vos **tas de feuilles ou de bois** qui pourront servir d'abris (ne les brûlez pas). En cas de sécheresse mettez de **l'eau** (et non du lait !) et des restes de **viandes ou des croquettes pour chien/chat** à disposition. **N'enlevez/déplacez pas** un hérisson que vous trouveriez dans la nature sans être sûr qu'il est en détresse. Ne dérangez pas un hérisson en hibernation.

Nous restons à votre disposition pour vous conseiller en cas de projets de réalisation et/ou d'installation de gîte pour hérissons.

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Siège social : Musée Zoologique – 29 Bld de la Victoire 67000 STRASBOURG

Adresse postale : 8 rue Adèle Riton 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 22 53 51 – e-mail. : contact@gepma.org

